

## **REGLEMENTATION**

En tant que clients qui exportent des technologies et produits informatiques, cette note d'information a pour but de vous assurer que vous connaissez la réglementation en terme d'exportation. Les informations mentionnées ci-dessous sont du Service International du Département du Commerce Américain. Pour être sûr que vous comprenez les règles spécifiques à votre pays, merci de consulter votre agence locale du Commerce. Il est de votre responsabilité de contrôler que vos ventes n'interfèrent pas les règles en matière d'exportation des Etats-Unis, de l'Europe et des lois gouvernementales locales.

### **La Classification des produits**

Le niveau de contrôle appliqué aux transactions internationales est déterminé par le gouvernement, ceci en fonction de la classification des produits et du pays de destination. Sur la base de cette classification, certaines technologies, certains produits informatiques & produits de télécommunications peuvent requérir une licence d'exportation officielle comme il a été défini dans les réglementations applicables. Ces produits font partie de la liste ci-dessous mais cette liste n'est pas exhaustive :

Hardware, software et produits de technologie à haut niveau de cryptage.

Certains produits réseaux comme les « routeurs » ou les « switches » dédiés aux communications à grande envergure.

Produits exportés aux utilisateurs finaux des gouvernements étrangers.

Certains produits réseaux exportés aux sociétés de télécommunication étrangères et prestataires de services Internet.

### **La connaissance de son client**

Les produits achetés chez Ingram Micro ne doivent pas être revendus à des personnes, entités ou sociétés apparaissant sur les listes publiées par les autorités y compris le gouvernement local. Il est illégal pour une société américaine ou pour ses filiales de faire des affaires avec une société ou une personne enregistrées sur les listes spéciales établies par les gouvernements.

### **La destination finale**

Vous ne devez pas exporter ou re-exporter sans licence les produits Ingram Micro vers des pays à embargo américain et des pays « terroristes » comme Cuba, Iran, Irak, Corée du Nord, Libye, Soudan et Syrie.

Pour de plus amples informations veuillez contacter l'ambassade ou le consulat américain le plus proche.

## **Non prolifération des armes de destruction de masse**

La protection sur la non-prolifération est basée sur des réglementations détaillées et des descriptions couvrant les produits finaux et les activités finales. La protection sur la non-prolifération a été promulguée pour s'assurer des choses suivantes :

Que les exportations n'ont pas de rapport avec l'utilisation interdite *du nucléaire* sans l'autorisation appropriée émise par le gouvernement américain, européen ou local.

Vous ne pouvez pas, SANS AUTORISATION, exporter ou re-exporter sciemment un produit relatif à ces réglementations. Bien que la plupart des produits que vend Ingram Micro peuvent être exportés légalement vers de nombreuses destinations, il est interdit de mettre en vente des produits à certains utilisateurs finaux impliqués dans la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou au développement des technologies liées aux missiles.

## **Risque important de détournement de la protection**

La protection du risque de détournement est prévue pour aider l'exportateur à éviter toute violation des réglementations gouvernementales applicables à l'exportation. L'exportateur n'a pas le droit de mettre à exécution une transaction à l'exportation, de re-exporter ou de déplacer un produit si la personne ou la société apprend que les réglementations de contrôle des exportations ont été violées. Une société ne peut pas exporter ou re-exporter ou déplacer un produit si elle apprend que le client va re-exporter ce produit sans l'autorisation gouvernementale appropriée. Il est interdit de mettre sciemment en vente des produits à des personnes ou des sociétés ayant l'intention de détourner les produits vers des destinations non autorisées ou vers des utilisateurs finaux.

## **Liste des « pays du groupe D » du gouvernement américain**

La liste des « pays du groupe D » établie par le gouvernement américain s'applique aux pays vis-à-vis desquels les Etats-Unis ont instauré des règles au niveau de la sécurité nationale et de la prolifération basées sur des activités liées mais non limitées à la prolifération nucléaire, le développement des technologies liées aux missiles et au développement des armes biologiques et chimiques. Le gouvernement américain, qui s'appuie sur ce business, restreint les exportations ou les re-exportations qui pourraient avoir une implication matérielle sur l'une des ces activités dans les pays du « groupe D » est disponible dans le supplément n°1 du paragraphe 740 des réglementations à l'exportation. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le consulat ou l'Ambassade la plus proche.

## **ENGAGEMENT**

Le client a répondu aux questions du formulaire d'ouverture de compte au meilleur de ses possibilités. Il a également lu la réglementation à l'export et accepte son contenu.

Le client a pris connaissance des restrictions concernant la revente des produits acquis chez Ingram Micro. Il s'engage en particulier à ne pas vendre les produits achetés chez Ingram Micro à des pays, sociétés pour quelques raisons que se soient en infraction avec les réglementations à l'exportation promulguées par les Etats-Unis d'Amérique, L'Union Européenne ou le gouvernement local.

Le client s'engage à informer immédiatement Ingram Micro par écrit de son intention d'exporter dans les pays extérieur à l'Union Européenne et à la Suisse, si ces activités ne font pas partie de son business actuel, et si il a l'intention de vendre à des pays ou des sociétés dans le but d'enfreindre les réglementations à l'exportation promulguées par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne ou le gouvernement local.

Dans tous les cas, le client s'engage à indemniser Ingram Micro et/ou des filiales et de ne pas les tenir pour responsables en cas de plainte contre Ingram Micro ou d'une de ses filiales pour toute violation des réglementations à l'exportation promulguées par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne ou le gouvernement local.

Le client s'engage à informer immédiatement Ingram Micro de toute modification dans la gérance de la société ou de tout autre changement significatif au niveau de la direction ou au niveau financier de sa société en adressant un courrier à Ingram Micro, carrefour de l'Europe, BP 221, 59812 LESQUIN cedex – France.